

LA TURQUIE EN CHIFFRES

Superficie totale : 779.452 km²

Superficie des régions à majorité kurde : 230.000 km²

Population totale : 61,2 millions en 1994

Population kurde : 15 à 20 millions (estimation) dont près de la moitié vivant dans l'Ouest turc avec d'importantes communautés dans les grandes métropoles turques : Istanbul (2,5 millions), Adana (1 million), Izmir, Mersin...

Population urbaine : 61,3%; rurale : 38,7% (1992)

Population émigrée : 2,8 millions (dont 58% en Allemagne, 9% en France)

Minorités : Outre les Turcs et les Kurdes, qui sont les deux peuples formant chacun une forte majorité sur une partie du territoire, la Turquie compte aussi de nombreuses minorités. Certaines sont reconnues (Grecs, moins de 5000; Arméniens, environ 50.000; juifs). D'autres ne bénéficient d'aucun statut: Lazes et Géorgiens (environ 3 millions) sur le littoral de la Mer Noire, Bosniaques, Arabes (750.000) et Circassiens.

Religion : Musulmans sunnites : 70%.

Les Kurdes sunnites sont de rite **chaféite** tandis que les Turcs sunnites sont de rite **hanéfite**.

Musulmans chiites **alévites** : 28,5%

L'alévisme est différent du chiisme duodécimal très hiérarchisé et dogmatique des Persans et des Azéris de l'Iran. Environ 25% des Kurdes, ceux des provinces limitrophes de l'Anatolie centrale turque, sont de confession alévie.

Autres :

Yézidis (avatar kurde du zoroastrisme) : 0,8%

Chrétiens de rites orientaux et **juifs** : 0,7%

Officiellement laïc, l'Etat rétribue tout le personnel et le clergé des mosquées sunnites ainsi que l'ensemble des dépenses des milliers d'écoles secondaires et des facultés de théologie sunnites. Les autres confessions ne perçoivent aucun subside de l'Etat.

Langues : turc, kurde, laze, arabe, arménien, grec. Le turc est la langue officielle de l'administration, de l'enseignement et des médias. L'arménien et le grec sont enseignés dans les écoles communautaires de ces deux minorités. L'arabe est enseigné dans les écoles religieuses sunnites financées par l'Etat ainsi que dans les cours coraniques organisés par les mosquées. L'usage du kurde est interdit dans l'enseignement, les publications et la radio-télévision même privés. Langue d'origine indo-européenne le kurde est au turc, langue ouralo-altaïque, ce que le français est à l'hongrois.

Analphabétisme : 19,3% en moyenne nationale; environ 35% dans les régions kurdes où nombre de villages n'ont pas d'écoles et où près de 4000 écoles restent depuis plusieurs années fermées en raison de la guerre.

PNB : \$ 171 milliards (1993)

Revenu annuel per capita : \$ 2852.6 (1993)

Revenu annuel per capita dans 19 provinces à majorité kurde : \$ 204 (1993)

(En 1994 le PNB a baissé de 6%)

Classement mondial du PNUD : 68ème rang selon les indicateurs du développement humain (IDH) en 1994

Dettes extérieures : \$ 67,356 milliards (1993)

Importations en 1994 : \$ 23,270 milliards

Union européenne : \$ 10,278 milliards (44,2%)

dont Allemagne : \$ 3,645 milliards (15,7%)

Italie : \$ 2,008 milliards (8,6%)

France : \$ 1,458 milliards (6,3%)

Royaume Uni : \$ 1,189 milliards (5,0%)

Etats-Unis : \$ 2,426 milliards (10,4%)

Japon : \$ 9675 millions (4,2%)

Pays musulmans : \$ 3,372 milliards (14,5%)

dont Arabie Saoudite (pétrole) : \$ 1,229 milliards (5,3%)

Fédération de Russie : \$ 1,046 milliards (4,5%)

Républiques "turcophones" : \$ 192,6 millions (0,8%)

Exportations en 1994 : \$ 18,106 milliards

Union européenne : \$ 8,269 milliards (45,7%)

dont Allemagne : \$ 3,934 milliards (21,7%)

Italie : \$ 1,033 milliard (5,7%)

Royaume Uni : \$ 888,9 millions (4,9%)

France : \$ 851,2 millions (4,7%)

Etats-Unis : \$ 1,520 milliard (8,4%)

Japon : \$ 186,5 millions (1,0%)

Pays musulmans : \$ 3,051 milliards (16,9%)

Fédération de Russie : \$ 820,3 millions (4,5%)

Républiques "turcophones" : \$ 444,2 millions (2,5%)

Investissements étrangers en 1994 : \$ 1,484 milliards

Union européenne : \$ 970,6 millions

dont France : \$ 256,3 millions

Allemagne : \$ 223,5 millions

Pays-Bas : \$ 196 millions

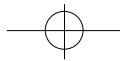
Italie : \$ 164 millions

Etats-Unis : \$ 157,3 millions

Japon : \$ 125,9 millions

Pays musulmans : \$ 45,3 millions

Système mono-caméral avec un Parlement appelé **Grande Assemblée Nationale de Turquie** ayant 450 sièges (à la suite de l'amendement récent de la Constitution ce nombre sera porté à 550 lors des prochaines élections).



SYSTÈME POLITIQUE : UN PARLEMENTARISME SOUS L'ÉPÉE DE DAMOCLÈS DE L'ARMÉE

Pourcentage des femmes au Parlement : 2%

Régime de parti unique de 1923 à 1950, dirigé d'abord par le *Chef Éternel* Atatürk (littéralement père des Turcs) puis, à sa mort en 1938, par le *Chef National* Ismet İnönü (ex-général). **Alternance politique** en 1950 avec le Parti démocrate dont 3 leaders, le Premier ministre Menderès et deux de ses principaux ministres, élus par le suffrage universel, furent pendus par les auteurs du Coup d'État militaire de 1960. Transition progressive à un régime parlementaire, lequel fut interrompu en mars 1971 par un nouveau coup d'État militaire destituant le gouvernement Demirel. Retour au régime civil sous surveillance militaire, en 1974, lequel fut à nouveau «*suspendu*» pour 4 ans par le coup d'État militaire de septembre 1980. Passage au régime civil en 1984.

Idéologie officielle : La Turquie est le seul État européen inscrivant dans sa Constitution une idéologie officielle. Celle-ci est basée sur «*le concept de nationalisme et les principes et les réformes mis en oeuvre par Atatürk, fondateur de la République turque, guide immortel et héros incomparable*». Selon le préambule de la Constitution «*aucune opinion ou pensée ne peut se voir accorder protection à l'encontre des intérêts nationaux turcs, du principe d'indivisibilité de l'entité turque du point de vue de l'État et du territoire, des valeurs historiques et spirituelles inhérentes au peuple turc, ni du nationalisme, des principes, des réformes et du modernisme d'Atatürk*».

Constitution : comme les trois précédentes Constitutions de l'histoire turque, la Constitution actuelle, qui date de 1982, a été élaborée et imposée par l'armée selon la conception que celle-ci a de la société et de la démocratie.

Cette Constitution institue et officialise la tutelle de l'armée sur la vie politique du pays à travers le **Conseil de sécurité nationale**, regroupant, en une sorte de Politburo à la soviétique, autour des 5 hauts commandants de l'armée, le président de la République, le Premier ministre et les ministres des Affaires étrangères, de l'Intérieur et de la Défense. **Le véritable «homme fort» du pays est le chef d'état-major des armées** qui dépend théoriquement du Premier ministre, et non pas du Ministre de la défense comme dans d'autres pays. Le gouvernement civil est surtout chargé de l'administration courante et de la gestion économique dans le cadre des «*recommandations*» du Conseil de sécurité nationale. A ce jour, toutes ces

«*recommandations*» sans exception, ont été adoptées, généralement sans débat, par le Gouvernement et le Parlement.

Statut des Kurdes : Depuis la création de la Turquie moderne en 1923, **le Kurdistan turc a subi au total 49 ans de régimes d'exceptions** : loi martiale, état de siège, état d'urgence, etc. Régenté jusqu'en 1950 par un *Inspecteur général des provinces de l'Est*, il est actuellement placé sous l'autorité d'un «*Super Gouverneur*» de la Région d'état d'exception. Les deux premiers titulaires de ce poste sont candidats aux élections législatives sur la liste de Mme. Çiller.

PARTIS POLITIQUES

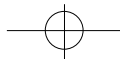
Le carcan étouffant de la Constitution turque n'autorise qu'une vie politique restreinte et sous tutelle. Dans ce cadre restreint ont pu émerger deux partis de droite, conservateurs et autoritaires, et deux partis de centre gauche, nationalistes, ainsi qu'un parti islamiste et un parti d'extrême droite néofasciste. Les tentatives de créer un parti pro-kurde légal (HEP, DEP) ont été brutalement étouffées par la Cour Constitutionnelle.

DYP

(PARTI DE LA JUSTE VOIE) de Mme. Çiller; principale formation de la coalition gouvernementale disposant de 162 sièges sur 450. Fondé par M. Cindoruk, ce parti présidé longtemps par M. Demirel comprend une forte fraction d'ultra-nationalistes turcs idéologiquement proches de l'extrême droite du Colonel Türkeş. Il inclut aussi les islamistes conservateurs ainsi qu'une aile plus moderniste proche des milieux d'affaires.

CHP

(PARTI RÉPUBLICAIN DU PEUPLE) de M. Deniz Baykal, second partenaire de la coalition gouvernementale.



En raison de nombreuses défections, le CHP ne dispose plus que de 48 sièges. Ancien parti unique fondé par Atatürk, de tradition étatiste, jacobine et laïque, ce parti fut dissout lors du coup d'État militaire. Ses partisans fondèrent alors le SODEP, devenu plus tard le SHP, qui finalement en août dernier fusionna avec le CHP reconstitué et passa sous la direction de M. Baykal. Sous des appellations diverses ce parti participe depuis 1991 au gouvernement. Il est affilié à l'Internationale socialiste. Héritier ombrageux du kémalisme, et de sa conception de l'État unitaire, il est hostile à toute idée d'autonomie ou de fédéralisme pour le règlement du problème kurde.

ANAP

(PARTI DE LA MERE-PATRIE) de M. Mesut Yilmaz, principale formation de l'opposition, avec 87 sièges. Fondé par l'ancien président Özal, ce parti qui gouverna le pays jusqu'en 1991 a une plate-forme idéologique très proche de celle du DYP de Mme. Çiller. Malgré les pressions des milieux d'affaires souhaitant une coalition gouvernementale forte, des conflits de chefs n'ont pas permis la fusion de ces deux formations de droite.

REFAH

(PARTI DE LA PROSPÉRITÉ) du Prof. Erbakan, cette formation islamiste qui prône «*un ordre juste et propre*» contrôle déjà un grand nombre de villes du pays, dont Istanbul, Ankara, Diyarbakir. Soutenu financièrement par des États arabes du Proche-Orient, disposant d'une presse quotidienne et de sa propre chaîne de télévision ayant une large audience, ce parti se présente comme «*la seule alternative au système de corruption actuelle*» et nourrit l'ambition de devenir le premier parti politique à gouverner seul ou dans une coalition le pays.

DSP

(PARTI DE LA GAUCHE DÉMOCRATIQUE) de M. Bülent Ecevit se caractérise par un ultra-nationalisme turc allant jusqu'à refuser catégoriquement de reconnaître l'existence des Kurdes en Turquie, car selon lui, toute reconnaissance ouvrirait la porte à la partition du pays. Au nom de cette même obsession M. Ecevit et l'ancien ministre des Affaires étrangères Mumtaz Soysal, qui vient de rejoindre son parti, se sont faits d'ardents défenseurs du

régime de Saddam Hussein. Alors qu'il était Premier ministre en 1974, M. Ecevit avait ordonné l'invasion de Chypre par les troupes turques. Son parti dispose actuellement de 15 sièges au Parlement.

MHP

(PARTI D'ACTION NATIONALISTE) du colonel Türkeş. Cette formation d'extrême droite néofasciste est traditionnellement chargée, notamment à travers ses troupes de choc, **Les Loups Gris**, de basses besognes d'exécution ou d'intimidation des mouvements turcs de gauche et des militants kurdes. La plupart des membres des unités spéciales opérant dans le Kurdistan sont recrutés parmi ses partisans. Le colonel Türkeş a été un partenaire officieux du gouvernement actuel. Le 2 novembre il a conclu une alliance électorale avec Mme. Çiller avec laquelle il entretient des relations cordiales. 7 ministres du gouvernement Çiller dont le désormais fameux Ayvaz Gökdemir, dit Ayvaz le commando, sont proches du colonel Türkeş. Le MHP a actuellement 17 sièges au Parlement. Mais il dispose d'une presse quotidienne influente ainsi que d'une chaîne de télévision.

YDP

(PARTI DE LA NOUVELLE DÉMOCRATIE) de M. Cem Boyner a, à ses débuts, suscité de vifs espoirs de renouveau politique en Turquie mais, graduellement, les grands médias contrôlés par Mme. Çiller ont choisi d'ignorer ou de discréditer cet homme d'affaires moderniste et iconoclaste et de le marginaliser. Le YDP a un seul député (kurde) au Parlement et il est peu probable qu'il puisse franchir la barre des 10% aux prochaines élections législatives.

HADEP

(PARTI POPULAIRE DE LA DÉMOCRATIE) créé par certains anciens responsables du Parti de la Démocratie (DEP), pro-kurde, dissout en juillet 1994. A la suite d'une véritable politique de persécution de ses militants par les autorités, en particulier dans les régions kurdes, ce parti pour l'instant toléré aura du mal à retrouver l'audience du DEP.